

Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Sous la présidence de M. Armel CHABANE, Maire

Présents (20) : M. Armel CHABANE, M. Omer ARSLAN, Mme Marie-Christine AUBIN, M. Gaston AUGEROT, Mme Halimé COLAKER, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK (à partir du point 10), Mme Esther GOELLER, M. Jean-Yves HEUSSER, Mme Sandrine JUNGSMANN, M. Gaston LECHNER, M. Alain LINDEN, M. Fabrice MEYER, Mme Marie-Line MURGIA, M. Guy OLLINGER, Mme Isabelle OUAZANE, M. Matthieu REBERT, Mme Michelle RIGAUD, M. Stéphane SCHNEIDER, Mme Dominique WITTISCHE,

Procurations (0) :

Excusés (5) : Mme Françoise DALSTEIN, M. Nicolas HART, M. Mike QUADRINI, M. Pascal RICATTE, M. Thierry WEILAND

Absent (2) : Mme Tiffany GUERSING, Mme Cécile RIOS

La séance est ouverte à 19H10.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Jean-Yves HEUSSER comme secrétaire de séance.

Les activités de M. le Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 27 mars 2025 dernier, date du dernier Conseil Municipal :

- **Droit de Préemption Urbain (DPU)**

La Commune a reçu 2 (deux) Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), dont 2 (deux) pour des immeubles bâtis et zéro (0) pour des terrains non bâtis.

Pour l'ensemble des DIA reçues, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont il dispose.

- **Concession au cimetière**

Aucune nouvelle demande ni aucun renouvellement de concession n'ont été enregistrés.

1. **Point Ressources Humaines**

A compter du lundi 14 avril, Charlotte WOFFLER change de lieu de travail. Son bureau se trouve désormais à la mairie au 1^{er} étage.

Arrivée le 21 avril prochain de Catherine KONIG pour occuper le poste de chargée de mission proximité.

2. **Point Carnet**

Naissance : 0
Décès : 3
Mariage : 3
Pacs : 0

1. 2025CM 14.04-031 Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Ce point est présenté par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

Fonctionnement de l'assemblée délibérante	
2025-CM 14.04-031	Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 14 avril 2025
2025-CM 14.04-032	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025
Police Municipale	
2025-CM 14.04-033	Police Municipale mutualisée : Convention de mutualisation.
Vente et locations de terrains et biens communaux	
2025-CM 14.04-034	Déclassement du domaine public d'un terrain communal pour une future cession à M. AKSOY
2025-CM 14.04-035	Cession d'un terrain communal à M. ADJAOUD
2025-CM 14.04-036	Cession d'un terrain communal à M. WITTICHE
2025-CM 14.04-037	Cession d'un terrain communal à M. REINERT
2025-CM 14.04-038	Déclassement du domaine public d'un terrain communal pour une future cession à M. et Mme MATTFELD
2025-CM 14.04-039	Servitude ENEDIS
Finance	
2025-CM 14.04-040	CFU 2024
2025-CM 14.04-041	Affectation de résultat 2024
2025-CM 14.04-042	Taux d'imposition 2025
2025-CM 14.04-043	Budget Primitif 2025
Subvention	
2025-CM 14.04-044	Subventions aux associations 2025

2. 2025-CM 14.04-032 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025

Ce point est présenté par M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025.

3. 2025-CM 14.04-033 Police Municipale mutualisée : convention de mutualisation

Ce point est présenté par Mme Michelle RIGAUD.

La CCB3F a souhaité au cours de l'année 2023 travailler sur la mise en place d'une police intercommunale sur son territoire. Ce projet n'a pas pu aboutir puisqu'il n'a pas recueilli une majorité significative d'avis favorables de la part des communes adhérentes.

Or, plusieurs élus ont sollicité en 2024 le Maire de Bouzonville concernant une possible mutualisation de la Police Municipale de Bouzonville.

Aussi, afin d'échanger sur ce sujet une réunion a été organisée le 3 juillet 2024 en mairie de Bouzonville.

12 communes ont été conviées, à savoir, BIBICHE, FILSTROFF, GUERSTLING, HEINING, ALZING, BRETTNACH, VAUDRECHING, FREISTROFF, REMELFANG, HOLLING, ANZELING, CHEMERY LES DEUX et 10 d'entre elles y ont participé.

Lors de cette réunion, les élus ont convenu qu'un projet de mutualisation pourrait être mis en œuvre.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, il convient de signer une convention de mise en commun de la police municipale. Pour information, le chef de la police municipale est allé rencontrer chacun des Maires intéressés par ce projet afin de définir les besoins précis de chaque commune.

11 communes ont fait, à ce jour, un retour positif, à savoir, ALZING, ANZELING, BRETTNACH, CHEMERY-LES-DEUX, FILSTROFF, FREISTROFF, GUERSLING, HEINING-LES-BOUZONVILLE, HOLLING, REMELFANG et VAUDRECHING.

Mme Michelle RIGAUD précise que le coût horaire facturé sera bien de 75€, une erreur s'est glissée dans le document envoyé aux élus. Les interventions seront programmées et complémentaires à celles de la Gendarmerie Nationale. Les problèmes remontés par les Maires concernent essentiellement les excès de vitesse, l'insalubrité, la pollution visuelle et les problèmes de voisinage.

M. le Maire déclare qu'il s'agit d'un sujet important. Il y a deux ans, plusieurs Maires avaient émis la volonté de voir la CCB3F dotée d'une police intercommunale. L'intercommunalité a alors demandé l'avis à l'ensemble des communes membres hormis Bouzonville et Sierck-les-Bains, déjà pourvues d'une police municipale. La création d'une police intercommunale était pertinente, car le maillage territorial des forces de gendarmerie est toujours plus vaste, laissant les Maires démunis face aux problèmes du quotidien et de proximité. Cependant, en raison du prix d'un tel service, la majorité des Conseils Municipaux a refusé cette proposition. M. le Maire continue malgré tout de penser que, dans les territoires ruraux, l'avenir est à la mutualisation. Pour preuve, il a été interpellé par des Maires du Bouzonvillois pour mettre à disposition la

police municipale de Bouzonville. La priorité étant de stabiliser le service, une réponse ne leur a pas été donnée immédiatement. Aujourd'hui, l'effectif étant stable, le dialogue a été instauré avec les communes intéressées. M. le Maire tient à rassurer les habitants, la Police Municipale sera en priorité affectée à Bouzonville et les interventions à l'extérieur seront programmées. M. le Maire fait le pari que cette mutualisation fonctionnera et que le nombre de communes intéressées augmentera. Il précise qu'il s'agit d'un essai et que le système évoluera en fonction des besoins.

Après avis favorable de la commission finance/travaux du 9 avril 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la convention de mutualisation et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

4. 2025-CM 14.04-034 Déclassement du domaine public d'un terrain communal pour une future cession à M. AKSOY.

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Monsieur Halil AKSOY a fait connaître par courrier en date du 14 mars 2025, sa volonté d'acquérir l'usoir situé devant son terrain rue du Moulin à Heckling.

Aussi, et après avis favorable de la commission finance/travaux du 9 avril 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de constater la désaffectation matérielle de cet usoir et d'acter son déclassement avant de valider sa cession aux mêmes conditions que les précédentes cessions d'usoirs lors d'une prochaine réunion.

5. 2025-CM 14.04-035 Cession d'un terrain communal à M. ADJAOUD

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

La Commune de Bouzonville a été sollicitée par Monsieur Amar ADJAOUD pour l'acquisition du chemin communal le long de sa propriété située 16 annexe d'Aidling, afin de pouvoir réaliser des travaux d'isolation extérieure et de mise en place d'une pompe à chaleur.

Ce chemin relevant du domaine public de la Commune, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 février 2025, a déclassé ce terrain du domaine public.

M. Gaston LECHNER demande si le propriétaire aura le droit de clôturer s'il y a une servitude. M. Roland GLODEN répond par la négative. M. le Maire précise que tout propriétaire doit accéder à son terrain et que la servitude sera bien évidemment précisée dans l'acte notarié.

Aussi, après avis favorable de la commission finances/travaux du 20 février 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente de ce terrain au profit de Monsieur Amar ADJAOUD au prix 15 € le m², les frais de géomètre et les frais de notaire étant pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire ou un de ses Adjoints à signer l'acte de vente correspondant.

6. 2025-CM 14.04-036 Cession d'un terrain communal à M. WITTISCHE

Mme Dominique WITTISCHE sort de la salle et ne prend pas part à la présentation, au débat et au vote sur ce point.

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Monsieur Claude WITTISCHE a fait part de sa volonté d'acquérir deux terrains communaux, à savoir, la parcelle 78 section 12 d'une superficie de 3 499 m² et la parcelle 80 d'une superficie de 5 727 m².

France domaines a évalué ce terrain à 4 000 €.

Aussi, après avis favorable de la commission finances/travaux du 20 février 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des élus prenant part au vote :

- d'autoriser la vente de ces deux parcelles au profit de Monsieur Claude WITTISCHE au prix de 4 000 €, les frais de géomètre et les frais de notaire étant pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire ou un de ses Adjoints à signer l'acte de vente correspondant.

7. 2025-CM 14.04-037 Cession d'un terrain communal à M. REINERT

Mme Dominique WITTISCHE reprend place au sein de l'assemblée.

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Monsieur Jean-Paul REINERT a fait part de sa volonté d'acquérir un terrain communal, à savoir, 18 section 39 d'une superficie de 907 m².

France domaines a évalué ce terrain à 440 €.

Après avis favorable de la commission finances/travaux du 20 février 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente de cette parcelle au profit de Monsieur Jean-Paul REINERT au prix de 500 €, les frais de géomètre et les frais de notaire étant pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser M. le Maire ou un de ses Adjoints à signer l'acte de vente correspondant.

8. 2025-CM 14.04-038 Déclassement du domaine public d'un terrain communal pour une future cession à M. et Mme MATTFELD

Mme Dominique WITTISCHE sort de la salle et ne prend pas part à la présentation, au débat et au vote sur ce point.

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

La Commune de Bouzonville a été sollicitée par Monsieur Madame MATTFELD pour l'acquisition de l'usoir devant situé devant leur habitation située 18 rue des Chênes à Aidling.

M. le Maire précise qu'il faut passer un pont pour entrer dans la propriété. Celui-ci ayant besoin d'une rénovation, les propriétaires ont interpellé la municipalité car le pont se trouve sur une parcelle communale. Un accord a été trouvé avec les propriétaires : les travaux sur le pont et la consolidation de la berge ont été conduits par les propriétaires et les matériaux pris en charge par la commune.

Après avis favorable de la commission finances/travaux du 9 avril 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des élus prenant part au vote, de constater la désaffectation matérielle de cet usoir et d'acter son déclassement avant de valider sa cession lors d'une prochaine réunion.

9. 2025-CM 14.04-039 Servitude ENEDIS

Mme Dominique WITTISCHE reprend place au sein de l'assemblée.

Ce point est présenté par M. Roland GLODEN.

Dans le cadre de futurs travaux pour l'alimentation électrique du collectif Batigère rue du Gymnase, ENEDIS souhaite poser des câbles haute-tensions sur les parcelles appartenant à la commune.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Section 06 parcelle 179
- Section 21 parcelle 155
- Section 21 parcelle 39.

Après avis favorable de la commission finances/travaux du 9 avril 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la convention de servitudes et d'autoriser le Maire ou un de ses Adjoints à la signer.

10. 2025-CM 14.04-040 CFU 2024

Mme Cathy GLUCK prend place au sein de l'assemblée à 19H45.

Ce point est présenté par M. Guy OLLINGER.

M. le Maire prononce un discours d'introduction pour le point 10 et les suivants relatifs au budget. Il déclare que le budget 2025 a été construit avec prudence, modération et ambition raisonnée en raison des incertitudes globales. Les dépenses de fonctionnement ont été stabilisées ce qui prouve les efforts accomplis, sans que cela impacte la qualité des services rendus à la population.

Il annonce que les contributions à la CCB3F vont augmenter conformément aux décisions de la CLECT. A titre d'exemple, le CIAS coûtera 3€/ habitant pour les communes et la lutte contre la désertification médicale 2€/habitant.

M. le Maire déplore que les montants des dotations de l'Etat n'aient été connus que le 31 mars. La Ville recevra 994 000 € de l'Etat soit une perte de 20 000 €. Cette annonce est plutôt rassurante car la Ville s'attendait à une perte de 70 000 €. M. le Maire attribue cette baisse au résultat du recensement. Trop d'habitants n'ont pas souhaité se recenser ce qui engendre deux conséquences majeures : la baisse de la DGF et la perte d'un siège à la CCB3F.

M. le Maire indique que 38 % du budget de fonctionnement a été dépensé depuis janvier et 22 % du budget d'investissement.

M. le Maire déclare que le budget est résilient. Le COVID, l'inflation, les inondations ont eu un impact dessus mais la Ville arrive tout de même à avancer.

M. le Maire tient à remercier Mme Flavie LOSSON, Directrice Générale des Services pour tout le travail effectué sur le budget.

M. Gaston LECHNER déclare que la Ville est sur une trajectoire linéaire. Il ne perçoit pas de problème qui pourrait venir perturber le système. Pour lui, le compte 2024 est rassurant.

M. le Maire déclare que des efforts sont encore à faire. La subvention du fonctionnement vers l'investissement est trop faible, seulement 60 000 €. Il faut travailler sur ce point surtout si un jour la Ville est moins suivie pour les subventions et les emprunts. Depuis le début du mandat,

80 % des dépenses sont hors emprunts. Il y a une crainte d'avoir moins de subventions à l'avenir.

M. Gaston LECHNER déclare que l'Etat va revenir à la charge sur les économies des collectivités territoriales. M. le Maire partage cet avis tout en soulignant que les collectivités territoriales représentent 70 % de l'investissement en France et que cela permet de soutenir l'emploi et les entreprises. Une pression trop forte de l'Etat conduirait à moins d'investissement et moins de service.

M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote sur ce point.

- Vu l'article L. 2121 14 du CGT,
- Considérant que le Maire doit se retirer au moment du vote du compte financier unique,
- Considérant que l'assemblée délibérante doit élire son ou sa Président(e) de séance,
- Considérant que Monsieur Guy OLLINGER est candidat.

Le Conseil Municipal désigne M. Guy OLLINGER Président de séance pour le vote du compte financier unique.

Après avis favorable de la commission finances/travaux du 9 avril 2025, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des élus prenant part au vote d'approuver le compte financier unique.

11. 2025-CM 14.04-041 Affectation de résultat 2024

M. le Maire reprend place au sein de l'assemblée.

Ce point est présenté par M. Guy OLLINGER.

Les résultats issus du compte administratif 2024 de la Commune s'élèvent à :

- section de fonctionnement :
 - résultat de l'exercice 2024 : 253 888,85 €
 - résultat reporté de 2023 : 49 443,23 €
 - **Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/24 : 303 332,08 €**

- section d'investissement :
 - résultat de l'exercice 2024 : 749 390,05 €
 - résultat reporté de 2023 : - 762 678,71 €
 - Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/24 (hors RAR) : - 13 288,66 €
 - Restes à réaliser dépenses : 103 977,47 €
 - Restes à réaliser recettes : 0,00 €
 - **Résultat d'investissement cumulé au 31/12/24 : - 117 266,13 €**

Après avis favorable de la commission finances/travaux du 9 avril 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter ces résultats comme suit :

- excédent de fonctionnement à l'article 002 : 186 065,95 € ;
- excédent de fonctionnement à l'article 1068 : 117 266,13 € ;
- déficit d'investissement à l'article 001 : - 13 288,66 €.

12. 2025-CM 14.04-042 Taux d'imposition 2025

Ce point est présenté par M. Guy OLLINGER.

Après avis favorable de la commission finances/travaux du 9 avril 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition 2025 relatifs à la taxe foncière bâtie et non bâtie ainsi qu'à la taxe d'habitation sur les résidences principales et les logements vacants et de les maintenir à leurs niveaux de 2024, à savoir :

- 31,33 % pour la taxe foncière sur bâti ;
- 44,28 % pour la taxe foncière sur non bâti ;
- 11,02 % pour la taxe d'habitation.

13. 2025-CM 14.04-043 Budget Primitif 2025

Ce point est présenté par M. Guy OLLINGER.

Après avis favorable de la commission finances/travaux du 9 avril 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2024 de la Commune. Celui-ci s'équilibre à 4 542 031,83 € en fonctionnement et à 3 928 671,74 € en investissement.

14. 2025-CM 14.04-044 Subventions aux associations 2025

Ce point est présenté par M. Alain LINDEN, Mme Halimé COLAKER et M. Guy OLLINGER.

Monsieur Armel CHABANE, Madame Marie-Christine AUBIN et Madame Michelle RIGAUD sortent de la salle et ne prennent pas part à la présentation, au débat et au vote de la subvention au Club Omnisport de Bouzonville.

Monsieur Alain LINDEN sort de la salle et ne prend pas part à la présentation, au débat et au vote de la subvention au Nautic Club.

Monsieur Fabrice MEYER, Monsieur Matthieu REBERT, Madame Cathy GLUCK et Madame Halimé COLAKER sortent de la salle et ne prennent pas part à la présentation, au débat et au vote de la subvention au Judo Club.

Monsieur Guy OLLINGER sort de la salle et ne prend pas part à la présentation, au débat et au vote de la subvention au Tennis Club.

Madame Dominique WITTISCHE sort de la salle et ne prend pas part à la présentation, au débat et au vote de la subvention à la Gym Détente Adulte.

Monsieur Armel CHABANE et Monsieur Matthieu REBERT sortent de la salle et ne prennent pas part à la présentation, au débat et au vote de la subvention à l'IAB.

Madame Cathy GLUCK sort de la salle et ne prend pas part à la présentation, au débat et au vote de la subvention aux Ailes de la Nied.

Monsieur Guy OLLINGER et Madame Cathy GLUCK sortent de la salle et ne prennent pas part à la présentation, au débat et au vote de la subvention à Enfants Cancers Santé.

Monsieur Jean-Yves HEUSSER et Madame Michelle RIGAUD sortent de la salle et ne prennent pas part à la présentation, au débat et au vote de la subvention à l'Amicale du personnel de la Ville de Bouzonville, au club de boxe et à l'Amicale des Anciens de la Providence.

Le montant total des subventions proposées s'élève à 182 450 €.

Sur proposition de la commission Evènements et communication, démocratie participative, culture et sport du vendredi 11 avril 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le versement des subventions aux associations 2025 suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT (en €)
COB	19 600
BOUZONVILLE HANDBALL	21 000
NAUTIC CLUB	5 000
JUDO CLUB	6 000
TENNIS CLUB	8 600
ART MARTIAL	3 000
BOUZONVILLE ATHLETIC CLUB	4 500
GYM DÉTENTE ADULTES	1 000
COMPAGNIE DES ARCHERS DE BOUZONVILLE	1 250
LES COLLECTIONNEURS DE LA NIED	300
LES BLOUSES ROSES	500
AVICULTEURS DE BOUZONVILLE ET ENVIRONS	500
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BOUZONVILLE ET ENVIRONS	600
GROUPEMENT DES PORTE-DRAPEAUX	300
BARYTENBAS	1 000
CHORALE SAINTE CROIX	300
CRESCENDO	500
OHVB	7 000
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	70 000
ACAB	12 000
IAB	2 000
LES AILES DE LA NIED	3 000
BASKET CLUB DE BOUZONVILLE	5 000
LES MARCHEURS DE LA NIED	500
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE	300
LA BOULE BOUZONVILLOISE	1 000
CIRCUIT COURT	1 000
AMICALE DES ANCIENS DE TRW	300
ENFANTS CANCER SANTE	500
AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BOUZONVILLE	2 200
ARES GYM ASSOCIATION	1 500
AMICALE DES ANCIENS DE LA PROVIDENCE	400

FNACA	500
ARTISANAT CREATIF	300
CLUB AUTOMANIA 57	1 000
TOTAL	182 450

La séance est levée à 20H45.